

H. BENMRAH explique que, concernant son interpellation relative à la distribution d'une réserve stratégique de matériel, cette dernière sera modifiée, étant donné que la distribution a débuté après le dépôt de son interpellation. Néanmoins, elle estime que la distribution a débuté trop tard. Par contre, elle souhaite poser la question suivante : pour le matériel qui n'a pas été retiré par le personnel ambulatoire, quelle est la procédure qui sera réservée pour ce matériel ?

Monsieur le Bourgmestre-Président répond qu'il s'agit de boîtes nominatives. Le niveau fédéral a fourni à la commune une boîte par médecin, par dentiste, par infirmier, par kinésithérapeute actifs sur notre territoire. Ces boîtes sont adressées nominativement au représentant de cette profession. Depuis le début de la semaine, comme vous le mentionnez, la distribution a commencé. Sur les 540 boîtes reçues, la moitié a été distribuée à ce jour. Le Collège attend que les autres praticiens viennent chercher leur colis nominatif quand ils le souhaitent.

H. BENMRAH demande si les boîtes non-retirées seront retournées à l'expéditeur ? La commune va-t-elle s'en servir autrement ?

Monsieur le Bourgmestre-président précise que le Collège prendra contact avec les personnes à qui elles sont destinées, afin de voir s'il faut les leur apporter ou s'il n'en ont pas besoin. Certains praticiens ont spontanément signalé qu'ils renonçaient à leur boîte. Dans ce cas-là, elles seront dispatchées dans les maisons de repos. Aujourd'hui, cela ne représente pas une grande partie des praticiens.